

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUIN 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 2 Juin 2015 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Etait absent et excusé : Philippe BOULOUMIE

Pouvoir : Philippe BOULOUMIE a donné pouvoir à Jean-Marc CHANAVAT

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Marlène PERRET en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. Les dates retenues sont le mardi 23 Juin 2015 et le mardi 7 Juillet 2015 à 20 heures.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 28 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT
NEANT**

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
201505	22/05/2015	395 Rue du 19 Mars 1962 - AN 76	2 011 m ²	Terrain et Maison
201506	26/05/2015	13 Lot les Amandiers - AM 151	741 m ²	Terrain et Maison
201507	28/05/2015	616 Route de Bellegarde – AH 99	2 001 m ²	Terrain et Maison

**01. MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{er}/09/2015 - Délibération
36/2015**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement du restaurant scolaire voté le 18 Juin 2013. En raison de la mise en place du logiciel de gestion des inscriptions et des paiements en ligne à compter de la rentrée de Septembre 2015, il convient de modifier le règlement du restaurant scolaire. Madame le Maire fait lecture du nouveau projet de règlement.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le nouveau règlement du restaurant scolaire à compter du 1^{er}/09/2015 et CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en place et au respect de son application.

02. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE AU 1^{er}/09/2015 - Délibération 37/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement de la garderie voté le 18 Juin 2013. En raison de la mise en place du logiciel de gestion des inscriptions et des paiements en ligne à compter de la rentrée de Septembre 2015, il convient de modifier le règlement de la garderie. Madame le Maire fait lecture du nouveau projet de règlement.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le nouveau règlement de la garderie à compter du 1^{er}/09/2015 et CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en place et au respect de son application.

03. MODIFICATION DU REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AU 1^{er}/09/2015- Délibération 38/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement des Temps d'Activités Périscolaires voté le 15 Juillet 2014.

En raison de la mise en place du logiciel de gestion des inscriptions et des paiements en ligne à compter de la rentrée de Septembre 2015 et pour redécouper l'année scolaire en 4 périodes d'activités il convient de modifier le règlement des TAP.

Madame le Maire fait lecture du nouveau projet de règlement.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le nouveau règlement des temps d'activités périscolaires au 1^{er}/09/2015 et CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en place et au respect de son application.

04. AVENANT AU MARCHE MAITRISE ŒUVRE MISE ACCESSIBILITE MAIRIE - Délibération 39/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 83/2014 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité de la mairie à la société ACTIV'ARCHI pour un montant d'honoraires de 7 950 € HT soit 9 540 € TTC.

Lors de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, le budget prévisionnel des travaux avait été évalué à 100 000 € HT. Lors du vote de l'Avant-Projet-Définitif cette enveloppe a été portée à 150 750 € HT.

De ce fait, il convient de modifier en ce sens par avenant le montant des honoraires et de les porter à 11 984.63 € HT (soit une augmentation de 4 034.63 € HT) selon la répartition initiale par membre du groupement à savoir : ACTIV'ARCHI (63%), GBA et Co (14%), FOREZ STRUCTURES (12%) et SETCI (11%).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie avec la société Activ-Archi de ST PRIEST EN JAREZ pour un montant de 4 034.63 € HT, CHARGE Madame le Maire de signer les documents correspondants, et AUTORISE Madame le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.

05. AVENANT AU MARCHE MAITRISE ŒUVRE CREATION DE CHEMINEMENT ENTRE L'ECOLE LA CANTINE ET LA MAIRIE - Délibération 40/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 83/2014 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un cheminement piétonnier entre la mairie, l'école et la cantine à la société CALAD'ETUDES pour un montant d'honoraires de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

Lors de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, le budget prévisionnel des travaux avait été évalué à 80 000 € HT. Lors du vote de l'Avant-Projet-Définitif cette enveloppe a été portée à 160 770 € HT.

De ce fait, il convient de modifier en ce sens par avenant le montant des honoraires et de les porter à 4 800 € HT (soit une augmentation de 2 400 € HT).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un cheminement piétonnier entre la mairie, l'école et la cantine à la société CALAD'ETUDES pour un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC, CHARGE Madame le Maire de signer les documents correspondants et, AUTORISE Madame le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de sauvegarde : Marc VIAL 1^{er} Adjoint présente à l'ensemble des élus le PCS.

Voisins vigilants : Le protocole a été signé le Mardi 26 Mai dans les locaux de la CCPSG en présence de Monsieur SUDRY, Préfet de la Loire, de Monsieur CARAVA Sous-Préfet de Montbrison, et du Colonel Morel, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Loire.

Les panneaux indiquant que la commune adhère aux voisins vigilants ont été installés aux entrées de la commune. Une réunion publique d'information à la population est organisée au Mardin le Jeudi 11 Juin 2015 à 18h30 en présence du Lieutenant-Colonel Bellemain Laponnaz (Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de MONTBRISON) et du Lieutenant Rigaiil (Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST GALMIER)

Conseil d'école : Il a eu lieu le 1^{er} Juin 2015. Le départ en retraite de Mme PAQUETTE a été annoncé.

Incivilités : Des incivilités ont été constatées sur la commune. En partenariat avec la Gendarmerie de ST GALMIER, trois mineurs ont été convoqués en Mairie avec leur parent pour un rappel à l'ordre. Un dépôt de plainte pour effraction et vol à la salle des fêtes a été déposé à la gendarmerie (Les dégâts ont été évalués à plus de 930 €).

Des vols de jardinières ont également été constatés sur la commune.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en Avril 2013, un incendie criminel avait dégradé la clôture de la micro crèche. L'auteur des faits a été déféré auprès du Tribunal de ST ETIENNE en mai 2015.

Jurés d'assises pour 2016 : Le tirage au sort a été effectué et, conformément à la circulaire de la Préfecture de la Loire du 30 Avril 2015, 3 personnes de plus de 23 ans (Nées avant 1993) ont été tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes tirées au sort portent les numéros : 128, 29 et 657

Ces personnes seront informées par courrier dans les meilleurs délais.

DATES A RETENIR

Fête du jeu : organisée par la communauté de commune avec différentes animations gratuites du 28 Mai au 12 Juin 2015

Fête du livre : Salle de l'ERA les 4-5-6 et 7 Juin 2015 avec également démonstration de patine de meubles par l'association Loisirs et Culture.

Remise subvention défibrillateur par le Crédit Mutuel : en présence des dirigeants du foot et de la mairie le 10 Juin à 18h30.

Kermesse du foot : le samedi 20 Juin 2015

Kermesse du Sou des écoles : le vendredi 26 Juin 2015

Fête des boules : le Samedi 27 Juin 2015

Spectacle de fin d'année des TAP : le Mardi 30 Juin 2015 Salle de l'ERA à partir de 15H

Remise des cadeaux pour les CM2 : le Jeudi 2 Juillet 2015 à partir de 16h30 - 17h. Un goûter sera offert par la mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

Le Maire,
Armelle DESJOYAUX

